



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE

Sous Direction de la Lutte contre la
Criminalité Organisée

Office Central pour la Répression des
Violences aux Personnes

101, rue des trois Fontanot,
92 000 NANTERRE.

Tél : 01.40.97.80.16 - Fax: 01.40.97.85.55



NANTERRE, le 30/09/2019

A la demande de : Brigadier MARCELINO

M., Mme, Mlle : Homayra SELLIER
est priée de bien vouloir se présenter à l'adresse suivante :

DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE
101, rue des Trois Fontanot
92000 NANTERRE

Le 14/10/2019 à 10H00
pour Audition témoin
(Affaire 2019/250 – Viols, agressions sexuelles et autres)
(motif de la convocation)

Dans l'hypothèse où la date et l'heure fixée ne vous conviendraient pas, vous pouvez obtenir la modification du rendez-vous en téléphonant au : N° : 01 40 97 81 00

Dans le cas d'espèce qui vous concerne, vous pouvez utilement vous munir des pièces ci-après désignées.

Carte Nationale d'Identité

Prière de rapporter la présente convocation

Informations importantes :

- Cette convocation présente un caractère obligatoire. Conformément à l'article 78, 81 et suivants du code de procédure pénale, l'officier de police judiciaire peut contraindre à comparaître par la force publique, avec l'autorisation préalable du procureur de la République, les personnes qui n'ont pas répondu à une convocation à comparaître ou dont on peut craindre qu'elles ne répondent pas à une telle convocation.

